



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean de Pange
Sarreguemines

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage pédagogique à Berlin, selon les caractéristiques suivantes :

- **Durée du séjour** : du lundi 3 février au vendredi 7 février 2025
- **Nombre de participants** :

46 élèves (garçons et filles) de terminale et 4 accompagnateurs

Faire une proposition de tarif par tranche de participants, ou par participant.

✓ **Destination et lieu d'hébergement :**

- **Départ** de Sarreguemines dans la matinée du 3 février 2025, depuis la gare SNCF de Sarreguemines
- **Retour** à Sarreguemines dans la nuit du 7 au 8 février 2025
- **Hébergement** en pension complète du lundi soir (03/02) au vendredi soir (07/02), soit 4 nuitées dans un hébergement de qualité de type "auberge de jeunesse" (chambre individuelle pour les accompagnateurs)
- **Repas** selon planning

PROGRAMME DU SÉJOUR

JOUR 1 : (Lundi 03/02)

Départ de Sarreguemines en matinée.
Arrivée à Berlin en fin de journée.
Installation et dîner à l'auberge de jeunesse

JOUR 2 : (Mardi 04/02)

Matin : Museum in der Kulturbrauerei

Spécificité du repas du midi de ce jour : Prévoir un déjeuner dans un restaurant acceptant les groupes, à proximité des visites du matin et de l'après-midi

Après-midi : Mémorial Bernauer Straße

Retour à l'auberge et repas

JOUR 3 : (Mercredi 05/02)

Matin : AlteNationalgalerie

Après-midi : Mémorial Hohenschönhausen – avec guide, 2 groupes, une visite en français, une visite en allemand

Retour à l'auberge et repas

Soirée bowling

JOUR 4 : (Jeudi 06/02)

Matin : Schloss Charlottenburg

Après-midi : Berlin story Museum

Retour à l'auberge et repas

JOUR 5 : (Vendredi 07/02)

Matin : Reichstag

Après-midi : Deutsches Technikmuseum

Dîner au restaurant (à chiffrer)

Départ pour la France après le dîner : route de nuit

✓ Prestations comprises dans le prix :

- transport en autocar : niveau de confort à préciser
- transport entre les différentes étapes
- frais de parking et de péage le cas échéant
- frais de repas et d'hébergement du conducteur le cas échéant
- hébergement à l'auberge de jeunesse, en pension complète, à proximité des activités prévues avec chambres individuelles pour les accompagnateurs : les noms et adresses des hébergements envisagés sont à indiquer dans l'offre. Les repas du midi de type lunchbox seront fournis par l'hébergement pour les jours 3, 4 et 5 (variante acceptée si repas à proximité des lieux de visite)
- pension complète à compter du dîner du jour 1 (03/02) jusqu'au dîner du jour 5 (07/02)
- repas plat+dessert+eau du déjeuner jour 2 et du dîner jour 5
- la fourniture de la Berlin welcome card si envisagée
- la réservation de pistes et de chaussures de bowling du jour 3
- taxes de séjour le cas échéant
- frais d'agence et de dossier
- réservation et entrées pour les différentes visites

Options à chiffrer séparément :

- garantie « annulation totale du groupe suite à des événements graves de nature à empêcher le déroulement du séjour et remboursement des sommes engagées »
- annulation individuelle

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

Le présent marché sera conclu par écrit et fait l'objet d'une procédure adaptée dans le respect des principes de la commande publique.

La date limite de remise des offres est fixée au **Mercredi 3 juillet à 12h00**.

Les offres devront être remises sur la plateforme de consultation :

<https://mapa.aji-france.com>

ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- le contrat de voyage, l'offre de prix
- le présent cahier des clauses administratives particulières
- la déclaration sur l'honneur

Le contrat précisera notamment :

- les conditions d'annulation ou de modification des prestations
- les formalités administratives à remplir dans le cadre du voyage à l'étranger
- les délais de réclamations relatives aux prestations fournies après le retour du voyage

ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d'installation

Sans objet.

ARTICLE 5 – Modalités d'établissement des prix

Les prix s'entendent fermes et non révisables y compris en cas de variation d'effectif de plus ou moins 2 participants.

L'offre proposée fera ressortir le coût par participant.

ARTICLE 6 – Conditions de paiement

1. Le paiement

Le paiement s'effectuera par virement bancaire ou postal dans un délai maximum de 30 jours à réception des factures. Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70 % maximum du montant du marché.

2. Facturation

Les factures seront établies et transmises sur le portail ChorusPro portant les indications suivantes :

- nom et adresse du créancier
- numéro de SIRET
- numéro et date du bon de commande
- coordonnées bancaires au format IBAN + BIC
- désignation de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant total HT et TTC
- date de la facturation

ARTICLE 7 – Critères d'attribution du marché

Une attention particulière portée à l'expérience du soumissionnaire à l'organisation de voyages, et plus spécifiquement à Berlin. Tout document - référence - attestant de l'expertise en l'organisation de voyages pour cette destination, avec une compagnie de transport disposant de chauffeurs connaissant la ville sera apprécié dans les critères d'évaluation et d'attribution du marché.

- | | |
|--|-----|
| ▪ Prix | 25% |
| ▪ Qualité de l'hébergement, et notamment proximité avec les activités prévues | 25% |
| ▪ Qualité de l'organisation des visites, expertise dans l'organisation de voyages à Berlin | 35% |
| ▪ Durée et confort du trajet | 15% |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

| Lycée Jean de Pange
Sarreguemines

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application de l'article R.2143-3 du Code de la Commande Publique :

- Avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code de la Commande Publique ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- N'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- Ne pas être visé par les cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 et avoir satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate.

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise